



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-241200686-20220706-D_06_07_22_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 08/07/2022

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de la Ferte
Bernard
7 rue Marceau
72400 la ferte bernard
Téléphone : 02 43 93 02 85
Mél. : t072017@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : mardi au vendredi
09:00-12:00 heures
Affaire suivie par : Valérie HELIAS



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA FERTE BERNARD
7 RUE MARCEAU
72400 LA FERTE BERNARD

La Ferté-Bernard, le 29 avril 2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame, Monsieur,

L'adoption du référentiel M57 nécessite de recueillir l'avis conforme du comptable et de faire délibérer le conseil.

J'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par votre collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme cela avait été convenu entre nos services.

La délibération validant le passage à la M57 devra nous être transmise avant la fin de l'année.

L'option pour la M57 pour le budget principal implique l'adoption pour les budgets annexes administratifs. Il est néanmoins souhaitable de lister tous les budgets concernés dans votre délibération afin d'éviter toute confusion.

Les budgets annexes à caractère industriel et commercial (assainissement par exemple), demeurent régis par l'instruction M4.

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 du 30 décembre 2015, le présent avis doit être joint à cette délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La comptable publique
Valérie Hélias

